

PROCES – VERBAL

Objet : BUREAU COMMUNAUTAIRE – CCVD

Date : 8 JANVIER 2025

PRÉSENTS :

MMES MANTONNIER N., MARION C., MOULINS-DAUVILLIERS G., CHALEAT R.
MRS SERRET J., ARNAUD R., AURIAS C., BOUVIER JM., CAILLET C., FAYARD F., GAGNIER
G., CHAVE P., GILLES D., BOUCHET JL., CHAREYRON G., D'HEROUVILLE C., ESTEOULLE
R., RIBIERE P., ROUX G., VALLON C., CHAGNON JM., PEYRET JM.

MEMBRES EN EXERCICE : 32

PRESENTS : 22

QUORUM : 17

3 ABSENTS EXCUSES :

MME BRUNIAU S.

MRS MOREL L., LOMBARD F.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / TOURISME

1. Sur le Pas des Huguenots : adhésion 2025 et subvention 2025

II / ECONOMIE

2. Convention de partenariat 2025 entre BGE AURA et la Communauté des Communes Val de Drôme en Biovallée
3. Densification des infrastructures agroécologiques (haies et mares) : demande de subvention

III / PETITE ENFANCE

4. Nanocrèche de Beaufort : approbation convention prestations de services CAF/CCVD
5. Financement de 5 projets : approbation convention CCVD/MSA

IV / MOBILITES

6. Bonus vélo et BSR : renouvellement pour 2025

V / ANIMATION CULTURELLE

7. Soutien à la gare à coulisses – Convention pluri annuelle d'objectifs : attribution d'une subvention pour 2025
8. Vers une politique culturelle de territoire 2023-2025 : demande de subventions 2025
9. Festival MOZART : approbation convention de partenariat 2025-2027 et attribution subvention 2025
10. Contrat Territoire Lecture : adhésion 2025 à ARALL et ABF
11. Contrat territoire lecture 2023-2025 : demande de subventions 2025
12. Contrat territoire lecture : attribution de subvention aux bibliothèques année 2025
13. Festival du livre jeunesse en Val de Drôme porté par l'association La culture délivre : attribution 2025 dans le cadre de la convention de partenariat
14. Festival Les yeux dans l'eau : attribution année 2025 dans le cadre de la convention de partenariat
15. Festival de bande-dessinée porté par l'association Bulles en Drôme : attribution 2025 dans le cadre de la convention de partenariat



16. Associations culturelles : attribution du fonds de soutien 2025
17. Ecoles de musique des Ramières / Livron - Lorient : attribution de subventions année 2025 dans le cadre de la convention de partenariat

VI / MAITRISE D'OUVRAGE

18. Construction d'un bâtiment à usage de crèche, espace France services, espace médical et services de la poste sur la commune de Beaufort sur Gervanne. Validation de la phase Avant-Projet Définitif

VII / ENVIRONNEMENT

19. Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) : Avenant n°6 à la convention d'entente

VIII / SERVICE AUX COMMUNES

20. Service technique mutualisé du haut Rouillon : mise à jour des dispositions spécifiques – annexe 6 de la convention de mutualisation
21. service permanent d'entretien des locaux : mise à jour des dispositions spécifiques – annexe 15 de la convention de mutualisation

IX / PROCEDURES CONTRACTUELLES

22. Optimisation des plans de financements de projets d'investissement : conventionnement avec l'entreprise EPSA.

X / HABITAT

23. Association Solidarité-HABITATS : 2025 - 2027 (Action 8 du PLH 2022- 2028) : renouvellement de la convention

Le procès-verbal du Bureau du 03/12/24 n'appelant pas d'observations, est approuvé.

Monsieur Robert Arnaud est désigné secrétaire de séance.

TOURISME

Point 1 Sur le Pas des Huguenots : adhésion 2025 et subvention 2025

Monsieur Jean Serret rappelle que, depuis 2011, l'Association Nationale « Sur les Pas des Huguenots » porte l'ambitieux projet de sentier international de grande randonnée retraçant historiquement l'exil des huguenots ayant dû fuir le Dauphiné vers l'Allemagne à travers la Suisse après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

La Fédération Française « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois » œuvre donc à la promotion et à la gestion de ce sentier de grande randonnée (GR®965) et Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe. Pour sa partie française, le sentier comporte 3 lieux de départ : la branche principale relie Aigues-Mortes à Genève, la branche initiale part de Le Poët-Laval et rejoint la branche principale à Die, une variante part de Mérindol pour rejoindre la branche principale à Chatillon-en-Diois. Le parcours international se termine aujourd'hui à Bad Karlshafen au nord de l'Allemagne.

L'objectif à terme est de rallier la Méditerranée à la Baltique.

La communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée accueille le sentier des Huguenots de Le Poët-Célaré à Mornans pour un total de 4.20 kms.

Pour mener les actions nécessaires à la promotion de ce sentier, qui traverse le territoire de la CCVD, il est proposé d'adhérer pour 2025 à la Fédération Française « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois ».

Les montants d'adhésion fixés pour les intercommunalités dépendent du nombre de kms de sentiers existant sur le périmètre des intercommunalités, à savoir pour la CCVD : 4.2 km, soit 750 €.



En date du 26/11/2024, l'association « Sur les Pas des Huguenots et des Vaudois » sollicite la CCVD pour une aide financière pour mener à bien les actions nécessaires à la promotion de ce sentier à hauteur de 1 500 € pour l'année 2025.

Le bureau :

- *approuve l'adhésion 2025 à hauteur de 750 €*
- *accorde une subvention à hauteur de 1 500 €*
- *dit que le montant des dépenses est inscrit au BP 2025*
- *autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ECONOMIE

Point 2 Convention de partenariat 2025 entre BGE AURA et la Communauté des Communes Val de Drôme en Biovallée

Monsieur Francis Fayard rappelle que l'intercommunalité porte la mission de l'aide à la création d'entreprises dans le but d'accompagner les personnes à concrétiser leur projet sur les communes du territoire dans de bonnes conditions. Le rôle du service est généraliste : accueillir, informer et orienter les porteurs de projet.

Monsieur le Vice-Président présente le constat qu'aucun acteur d'accompagnement anté-financement n'est présent sur le territoire ou en proximité. Ce rôle est uniquement endossé par les experts comptables. Pour y pallier, il a été testé, pendant plusieurs mois, d'orienter les porteurs de projet vers l'association BGE AURA, dont une antenne est située à Valence.

Le rôle de BGE AURA est d'apporter un accompagnement individuel du porteur de projet en vue de formuler son plan d'affaires de création ou reprise.

Le service d'appui à la création et ses partenaires locaux Initiative Vallée de la Drôme Diois (IVDD) ont été satisfaits des 13 accompagnements réalisés.

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'association BGE AURA et d'attribuer une subvention de 3 000 € annuelle.

La convention définit les engagements de la BGE AURA. La BGE AURA s'engage à assurer une présence dans les communes de l'intercommunalité.

Cette convention est prévue pour 12 mois à compter du 01/02/2025.

Le bureau :

- *approuve la convention de partenariat avec la BGE AURA*
- *accorde une subvention à hauteur de 3000 € à la BGE AURA pour 2025*
- *dit que le montant des dépenses est inscrit au BP 2025*
- *autorise le président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Point 3 Densification des infrastructures agroécologiques (haies et mares) : demande de subvention

Monsieur Christian Caillet rappelle qu'un premier programme, le Marathon de la biodiversité, a été lancé en 2023 pour restaurer la fonctionnalité de la trame turquoise de la plaine agricole drainée de la basse vallée de la Drôme par l'aménagement d'un réseau fonctionnel de 14 km haies et de 14 mares.

Si les moyens nécessaires pour renforcer les infrastructures agroécologiques sont donc déjà mobilisés pour certains secteurs de la plaine, une quinzaine de demandes supplémentaires d'agriculteurs hors périmètre du Marathon de la biodiversité, ont émergé.



Cette dynamique met en lumière la nécessité de saisir les opportunités de financement disponibles sur cette thématique et d'anticiper l'émergence d'autres demandes sur le territoire.

Une candidature à l'appel à projets Fonds MAIF pour le vivant - Nature 2050, récemment publié, vise ainsi à financer, sur une période de quatre ans (2025-2028), la création d'une trentaine de mares, l'aménagement de 30 km de haies, ainsi que la mise en place d'autres aménagements agroécologiques, (fossés, baissières, tournières...). Ce programme sera déployé à l'échelle du territoire intercommunal, dans une logique de complémentarité avec le périmètre concerné par le Marathon de la biodiversité.

Le plan de financement prévisionnel du projet de densification des infrastructures agroécologiques est le suivant :

DEPENSES 2025-2028		RECETTES 2025-2028		
Poste de dépenses	Montant HT	Financier	Montant	Taux
<i>Formations collectives préalables aux aménagements IAE</i>	<i>pris en compte par des fonds de formation agricole (VIVEA)</i>	AAP Fonds MAIF pour le vivant - Nature 2050 Ou autre financeur potentiel	207 000 €	80%
Prestation d'accompagnement à la conception des projets d'IAE dans les fermes	32 000 €	Etat (Territoire d'innovation Biovallée) opération 2.8	25 000 €	10%
Travaux pour la plantation d'arbres	105 000 €	Autofinancement CCVD	25 000 €	10%
Travaux de création ou restauration de mares	120 000 €			
TOTAL	257 000 €	TOTAL	257 000 €	

Le Bureau :

- approuve le plan de financement du projet de densification d'infrastructures agroécologiques 2025-2028 et de solliciter un financement auprès du Fonds MAIF pour le Vivant - Nature 2050 ou auprès de tout autre financeur potentiel.
- autorise le Président à signer le compromis ou la promesse synallagmatique de vente et l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

PETITE ENFANCE

Point 4 Nanocrèche de Beaufort : approbation convention prestations de services CAF/CCVD

Monsieur Claude Aurias rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales participe financièrement au fonctionnement des activités des EAJE, RPE et LAEP par l'intermédiaire de la prestation de service.

Monsieur le Président rappelle que la nanocrèche de Beaufort sur Gervanne a ouvert le 16 septembre 2024.

Afin que cette structure bénéficie également de ce financement, il est nécessaire de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette convention précise les objectifs et le financement de ce service :

- Prestation de service et bonus territoire (CTG),
- Heures de concertation, bonus handicap et mixité sociale,
- Nouvelles modalités de financement : financement des journées pédagogiques (3 journées) bonus attractivité (aide en cas de revalorisation salariale), bonus trajectoire de développement (financement du développement de places nouvelles et amélioration du financement des places existantes)

La convention est proposée sur la période du 16 septembre 2024 au 31 décembre 2026.



Le Bureau :

- approuve l'exposé du Président
- autorise le Président à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la prestation de service pour le fonctionnement de la nanocrèche itinérante à Beaufort
- Dit que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2025
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 5 Financement 5 projets : Multiaccueil (extension 15 places) et Relais Petite Enfance Grâne, Lieu d'Accueil Enfants Parents et Relais Petite Enfance à Beaufort sur Gervanne et les Ateliers du Campus : convention CCVD/MSA

Monsieur Claude Aurias rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, dans le cadre de sa politique petite enfance, jeunesse et culturelle, a souhaité développer plusieurs actions, concernant l'accueil des jeunes enfants et la proposition d'actions en direction des enfants et des jeunes sur l'ensemble de son territoire à travers :

- l'extension du multiaccueil qui sera aménagé dans le bâtiment « Les Opalines », ainsi que la création d'une antenne du Relais Petite Enfance à Grâne.
- La création d'une antenne du Relais Petite Enfance et du Lieu d'Accueil Enfants Parents à Beaufort sur Gervanne
- La programmation des ateliers du campus à destination des 6-11 ans et des 12-15 ans afin de renforcer l'apprentissage hors du temps scolaire. Cette offre sera déployée sur le territoire avec une accessibilité renforcée.

Cette volonté politique poursuit la diffusion des services publics au plus près des habitants ce qui permet de participer au dynamisme des centres-bourgs et à garder les communes vivantes.

Ces projets ont fait l'objet d'une demande de financement auprès de la MSA au travers du programme « Grandir en Milieu Rural ». Le comité d'action sociale de la MSA a validé le financement de ces projets à hauteur de 38 400 €, réparti comme suit :

Nom du projet	Montant financement GMR 2024
Création crèche à Grâne avec extension 15 places	12 000 €
Les ateliers du Campus	2 400 €
Création antenne RPE Grâne	8 000 €
Aménagement du LAEP à Beaufort	8 000 €
Aménagement du RPE à Beaufort	8 000 €

Une convention définit les modalités de versement de ces subventions.

Le Bureau :

- approuve l'exposé du Président
- autorise le Président à signer la convention entre la CCVD et la MSA pour le financement des projets tels qu'indiqué ci-dessus
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

MOBILITE

Point 6 Bonus vélo et BSR : renouvellement pour 2025

Madame Christine Marion rappelle que depuis 2020, la Communauté de communes du Val de Drôme a mis en place une aide à l'achat de vélo à assistance électrique puis a ouvert des aides à l'achat de vélos d'occasion, d'un vélo musculaire, des kits d'électrification et des roues électriques pour vélo et une aide pour l'obtention du BSR pour les adultes + 25 ans. Ces aides ayant rencontré un fort succès, il est ainsi proposé de les reconduire en 2025.



Les différentes aides proposées pour 2025 sont les suivantes :

	Revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 15 400€	Revenu fiscal de référence par part entre 15 401 € et 28 797€
Vélo à assistance électrique neuf ou occasion	200 €*	100 €*
Vélo musculaire neuf ou occasion	50 €*	Non éligible
Kit d'électrification	50 €	Non éligible
Roue électrique pour vélo	50 €	Non éligible
Aide au BSR pour les adultes + 25 ans	50 €	Non éligible

**aide versée dans la limite de 40% du prix d'achat*

Pour les jeunes de 14 ans à 25 ans, l'aide au BSR est portée par le service jeunesse.

Une convention cadre jointe à la présente délibération détaille les aides proposées selon le type d'acquisition de matériel, l'aide au BSR ainsi que les conditions d'obtention pour en bénéficier.

Il est inscrit au Budget Prévisionnel 2025 une enveloppe de 15 000 €. Les aides seront attribuées dans la limite de l'enveloppe.

Un bilan sera fait en fin d'année et permettra une projection budgétaire pour une éventuelle reconduction sur 2026 de ces dispositifs.

Madame la Vice-Présidente présente le bilan 202.

En 2024, les aides ont été ouvertes de nouveaux aux kits d'électrification ainsi qu'aux roues électriques pour vélo en plus des aides liées aux vélos électriques et musculaires déjà existantes. Les aides ont également été ouvertes à l'acquisition de vélos d'occasion.

Résultats : (au 2/12/24)

→ 98 personnes ont pu en bénéficier dont :

- 87 dossiers Bonus vélo :
 - 48 aides à l'achat VAE 200€ dont 1 occasion
 - 34 aides à l'achat VAE 100€ dont 6 occasions
 - 3 aides à l'achat vélo classique 50€
 - 1 aide à l'achat pour un kit d'électrification 50€
 - 1 aide à l'achat d'une roue électrique 50€
 - 11 Bonus BSR (budget jeunesse)

→ Prix d'achat moyen : 1796 €.

→ Revenu fiscal de référence moyen : 13 873 € par part.

→ 65,4% des bénéficiaires étaient non imposables et 34,6% étaient imposables.

Le Bureau :

- décide de reconduire une aide « Bonus vélo » pour tout achat de vélos neufs et d'occasion, de kit d'électrification et de roue électrique pour vélo datant de moins de 6 mois lors du dépôt de la demande, selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- décide de reconduire une aide « Bonus BSR » pour tout habitant de plus de 25 ans, justifiant d'une résidence principale sur le territoire de la communauté de communes ayant obtenu le BSR dans les 6 mois précédant la demande selon les conditions énoncées ci-dessus,
- attribue cette aide une seule fois par habitant, quel que soit le type d'aide obtenue
- approuve la convention cadre de subvention à signer avec chaque bénéficiaire ainsi que l'attestation sur l'honneur,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 202 (enveloppe de 15 000 € TTC)
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération



Point 7 Soutien à la gare à coulisses – Convention pluri annuelle d’objectifs : attribution d’une subvention pour 2025

Monsieur Jean Serret rappelle le soutien apporté par la CCVD à la Compagnie Transe Express par la signature d’une convention multi partenariale 2022-2025 (délibération n°10/06-09-22/C) :

- la DRAC Auvergne Rhône Alpes,
- la Région Auvergne Rhône Alpes,
- le Département de la Drôme

qui vise à définir les objectifs du lieu de création et médiation que représente la Gare à Coulisses et les missions de la Compagnie dans son rôle de gestionnaire de cet équipement ainsi que les attentes et les moyens des collectivités.

La CCVD apporte aussi un soutien technique au projet de développement du lieu en cohérence avec la politique culturelle confortée dans la délibération de septembre 2023 (n°3/05-09-23/C).

Aussi il est proposé le budget de soutien de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée pour l’année 2025 comme suit :

Descriptif	Montant
Soutien au fonctionnement	7 000 € TTC
Participation à la programmation du festival FULGURANCE	17 200 € TTC
Actions d’éducation artistiques et culturelles en accord avec la politique culturelle de territoire	12 000 € TTC
Sous total	36 200 € TTC
Soutien au fonctionnement gare à coulisses (accroissement d’activités)	16 400 € TTC
Participation à la programmation des autres festivals	8 000 € TTC
Actions d’éducation artistiques et culturelles en accord avec la politique culturelle de territoire (nouveaux projets EAC)	18 000 € TTC
Sous total	42 400 € TTC
TOTAL	78 600 € TTC

Le Bureau :

- *apporte son soutien financier aux actions artistiques de la Gare à Coulisses pour un montant de 78 600 € TTC en 2025*
- *autorise un versement par acompte comme précisé dans la convention (article 5-4) soit 55% de la subvention, le solde sur présentation des bilans comptables et d’activité*
- *dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025*
- *autorise le Président à signer tout document administratif et financier nécessaire à l’application de la présente délibération*

Point 8 Vers une politique culturelle de territoire 2023-2025 : demande de subventions 2025

Monsieur Jean Serret rappelle :

- En 2018, un diagnostic territorial culturel a permis de dresser un état des lieux des enjeux et des besoins, de réaliser une photographie des acteurs et des actions en énergie sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.
- en juin 2019 un diagnostic préparatoire à la mise en place d’une Convention Territoriale d’Education Artistique et Culturelle approuvée par délibération n° 10/06-09-2022/B
- En 2020 en préfiguration du contrat-territoire lecture, la DRAC Auvergne Rhône Alpes a soutenu une résidence d’auteur BD, de Manon ROUGIER, pour permettre un travail d’écriture et d’illustration autour de la rivière Drôme avec interventions d’éducation artistique et culturelle dans une école et publication d’un ouvrage "Le bruit des galets.

Une politique culturelle de territoire a été réfléchiée par les 24 élus de la commission culture, métiers d’arts, patrimoines culturel et naturel dès mars 2020 selon les objectifs suivants :



- L'articulation entre culture et éducation notamment avec une attention particulière pour la jeunesse et les publics éloignés de la culture,
- L'itinérance et l'essaimage dans les bassins de vie, en garantissant la diffusion sur l'ensemble du territoire et dans une dynamique de construire à long terme,
- Le faire avec et faire ensemble avec des habitants acteurs et pas seulement consommateurs.

En 2021- 2022, en collaboration avec la Médiathèque départementale de la Vallée de la Drôme, le diagnostic de la lecture publique a abouti à un Contrat Territoire Lecture signé en janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

En janvier 2022 en parallèle de cette politique culturelle, une démarche collective et participative a été lancée avec l'intention de tendre à une politique culturelle intégrée :

- Au projet de territoire
- Aux actions portées par la collectivité
- Avec les habitants

Par délibération du bureau communautaire n°4 du 06/12/2022, une convention « Vers une Politique Culturelle de Territoire 2023-2025 » a été approuvée entre la CCVD, La DRAC AUVERGNE RHONE ALPES, La Région AUVERGNE RHONE ALPES, Le Département de la Drôme, L'Education Nationale, La Caisse d'Allocations Familiales.

La convention Vers une Politique Culturelle de Territoire signée en janvier 2023 renforce les partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets permettant le développement de l'éducation artistique et culturelle.

Une démarche d'exploration partagée du territoire est en cours, elle facilite et renforce la construction d'une politique culturelle intégrée et participative dans laquelle le réseau de lecture publique aura un rôle important à jouer, les bibliothèques sont en effet les premiers établissements culturels de proximité.

Le budget nécessite d'être mis à jour par la présente délibération.

Aussi, pour l'année 2025 il est proposé le prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Actions EAC autour de 3 objets communs		DRAC	30 000
Accomp. Actions structurantes (incubation)	8 000	Région	10 000
Médiation / animation AAP	69 500		
Réseau structuration et formation	2 500	Département	16 000
Coordination et animation réseau (CAT A – 0.5 ETP)	26 000	CAF	3 500
Communication	1 500	CCVD	48 200
Fonctionnement	200		
TOTAL	107 700	TOTAL	107 700

Le Bureau :

- sollicite la DRAC à hauteur de 30 000 €, la Région AURA à hauteur de 10 000 €, le Conseil Départemental de la Drôme à hauteur de 16 000 €, et la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 3 500 € pour 2025
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2025
- autorise le Président à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 9) Festival MOZART : approbation convention de partenariat 2025-2027 et attribution subvention 2025

Monsieur Jean Serret explique que l'association Saoû chante Mozart, domiciliée sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, mène depuis 1989 dans la vallée de la Drôme, le festival MOZART.

L'association promeut la musique classique avec une attention particulière au compositeur Mozart, avec des interventions diverses (interventions en milieu scolaire, concerts en nature, festival en itinérance).



Au regard de la politique culturelle du territoire, du Contrat Territoire Musique et de l'exploration partagée du territoire, il est proposé une convention de partenariat pour la période 2025 – 2027 afin de soutenir ce festival et l'émergence d'actions d'éducatrices artistiques et culturelles notamment en lien avec la musique lors du festival.

Il est proposé que la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée accorde son soutien comme suit :

	Dépenses TTC
Soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle pendant le festival	2 000.00 euros
TOTAL	2 000.00 euros

Monsieur Gérard Gagnier précise le partenariat entre l'association Art et culture et Saoû chante Mozart pour l'organisation d'un concert au château de Vachères à Montclar depuis 3 ans. Le public vient de plus en plus nombreux.

Le Bureau :

- octroie une subvention annuelle de 2 000 € à l'association Saoû chante Mozart
- dit que les crédits sont inscrits au BP en cours
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 10 Contrat Territoire Lecture : adhésion 2025 à ARALL et ABF

Monsieur Jean Serret rappelle que le Contrat Territoire Lecture a été signé le 1er janvier 2023 avec la DRAC AURA et le Département de la Drôme pour une durée de 3 ans.

Au regard de la politique culturelle mise en œuvre, au travail d'accompagnement des 9 lieux communaux de lecture publique et à l'émergence d'un travail de mise en lien, il est proposé d'adhérer aux réseaux nationaux suivants :

Réseaux	Montant de l'adhésion pour l'année 2025	Bénéfices pour la CCVD
Auvergne Rhône Alpes Livre et Lecture (ARALL)	60.00 EUROS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau avec d'autres collectivités - Accès à une information mutualisée - Accès à des journées professionnelles - Accès à des formations en ligne (webinaires)
Association des Bibliothèques de France (ABF)	260.00 EUROS	<ul style="list-style-type: none"> - Accès gratuit à des journées d'étude - Accès à tarif préférentiel aux congrès annuel et voyage d'études - Accès libre aux ressources professionnelles - Possibilité de participer à des commissions régionales - Possibilité de contribuer à Agorabib, plateforme d'échanges des professionnels des bibliothèques

Suite à une question de Madame Nathalie Mantonner et renseignements pris auprès du service, ces adhésions sont intercommunales. La CCVD met en lien, transmet, les informations. Si les communes sont intéressées, elles doivent adhérer de leur côté.

Monsieur Jean Serret indique que, selon l'intérêt de ces adhésions, il pourra être étudiée une mutualisation de celles-ci.



Le Conseil :

- décide d'adhérer aux réseaux tels que récapitulés dans le tableau ci-dessus pour les montants indiqués
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point 11 Contrat territoire lecture 2023-2025 : demande de subventions 2025

Monsieur le Président rappelle :

- En 2018, un diagnostic territorial culturel a permis de dresser un état des lieux des enjeux et des besoins, de réaliser une photographie des acteurs et des actions en énergie sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.
- en juin 2019 un diagnostic préparatoire à la mise en place d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle approuvée par délibération n° 10/06-09-2022/B
- En 2020 en préfiguration du contrat-territoire lecture, la DRAC Auvergne Rhône Alpes a soutenu une résidence d'auteur BD, de Manon ROUGIER, pour permettre un travail d'écriture et d'illustration autour de la rivière Drôme avec interventions d'éducation artistique et culturelle dans une école et publication d'un ouvrage "Le bruit des galets.

Une politique culturelle de territoire a été réfléchi par les 24 élus de la commission culture, métiers d'arts, patrimoines culturel et naturel dès mars 2020 selon les objectifs suivants :

- L'articulation entre culture et éducation notamment avec une attention particulière pour la jeunesse et les publics éloignés de la culture,
- L'itinérance et l'essaimage dans les bassins de vie, en garantissant la diffusion sur l'ensemble du territoire et dans une dynamique de construire à long terme,
- Le faire avec et faire ensemble avec des habitants acteurs et pas seulement consommateurs.

En 2021-2022, en collaboration avec la Médiathèque départementale de la Vallée de la Drôme, le diagnostic de la lecture publique a abouti à un Contrat Territoire Lecture signé en janvier 2023 pour une durée de 3 ans, avec les partenaires : la DRAC AUVERGNE RHONE ALPES, le Département de la Drôme.

Le Contrat Territoire Lecture renforce les partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets permettant le développement de la lecture.

L'objet du Contrat Territoire Lecture comprend une aide financière pour :

- La rémunération d'un poste de coordination du réseau de lecture publique de la Communauté de communes du Val de Drôme, temps plein, agent de catégorie A, pendant 3 ans. Ce poste aura pour mission d'atteindre les objectifs du Contrat Territoire Lecture qui sera construit avec tous les partenaires.
- Le développement d'actions culturelles autour du livre et de la lecture en lien avec la politique culturelle de la communauté de communes du Val de Drôme.

Aussi, le budget prévisionnel nécessite d'être actualisé pour l'année 2025 comme suit :

Dépenses		Recettes	
Actions EAC autour du livre		DRAC	35 000
Accompagnement Actions structurantes	8 000		
Médiation / animation AAP	19 000		
Réseau structuration et formation	3 000	Département	7 000
Coordination et animation réseau (CAT A – 1 ETP)	42 000		
Communication	1 500	CCVD	31 700
Fonctionnement	200		
TOTAL	73 700	TOTAL	73 700

Pour la commune de Eurre, Monsieur Jean Serret souligne les impacts très positifs de cette action sur la fréquentation (en hausse), l'implication des habitants (entrée au conseil d'administration).



Le bureau :

- sollicite les financeurs selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessus pour 2025
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 12 Contrat territoire lecture 2023-2025 : attribution de subvention aux bibliothèques année 2025

Monsieur le Président rappelle que la loi ROBERT du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique incite les collectivités :

- à favoriser le développement de la lecture
- à garantir à tous l'égalité d'accès à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs

Dans ce cadre, l'intercommunalité a signé le Contrat Territoire Lecture, dit CTL le 1er janvier 2023 avec la DRAC AURA et le Département de la Drôme pour une durée de 3 ans.

Le CTL a été approuvé par délibération du Conseil communautaire n°6 du 18/10/2022

Le Président souligne en effet que les lieux de lecture publique sont des lieux où la continuité de service public est importante.

Aussi, les engagements multipartites du CTL visent :

- La création et l'animation du réseau des lieux de lecture publique, au moyen de visites inspirantes et de partages d'expérience
- L'accompagnement individualisé des 9 bibliothèques/médiathèques à l'écriture d'un projet de vie de leur lieu
- La proposition de formations ouvertes aux équipes et aux élus référents
- La diversification des publics

Sur les 9 lieux de lecture publique sur le territoire, 8 ont finalisé l'écriture du projet de vie de lieu en concertation avec les élus référents municipaux.

Il est proposé d'apporter à ces derniers, un soutien financier de 9 600 € qui est réparti équitablement entre les lieux de lecture publique :

Bibliothèques communales	Montant en euros
Beaufort sur Gervanne	1 200.00
Chabrillan	1 200.00
Eurre	1 200.00
Grâne	1 200.00
Livron sur Drôme	1 200.00
Loriol sur Drôme	1 200.00
Montoisson	1 200.00
Saoû	1 200.00

En cohérence avec les projets de vie de lieux, les attributions sur l'année 2025 seront engagées sans montant fixe et dans la limite de 1 200 euros par lieu comme suit :

De l'achat de matériel informatique De l'équipement spécifique pour le lieu de lecture publique	Les dépenses devront être engagées par les communes respectives. Une subvention sera versée sur justificatif des dépenses. Les justificatifs seront à transmettre au plus tard le 30 novembre 2025.
De l'animation et de la médiation	Les dépenses seront engagées et payées par la Communauté de communes du Val de Drôme en biovallée directement aux prestataires.



Le bureau :

- *apporte les soutiens financiers tels que récapitulés dans le tableau ci-dessus :*
 - o sur présentation de justificatifs pour l'achat de matériel informatique et l'équipement spécifique pour le lieu de lecture publique*
 - o sur devis des prestataires pour l'animation et la médiation*
- *Dit que les crédits sont inscrits au budget*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Point 13 Festival du livre jeunesse en Val de Drôme porté par l'association La culture délivre : attribution 2025 dans le cadre de la convention de partenariat

Monsieur le Président explique que l'association LA CULTURE DELIVRE, domiciliée sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, mène depuis 1993 dans la vallée de la Drôme, Le festival du livre jeunesse du Val de Drôme.

L'association a pour objet le développement et la promotion de la lecture et de la culture en Val de Drôme avec des interventions diversifiées (interventions en milieu scolaire, organisation du salon du livre jeunesse depuis 2007).

Au regard de la politique culturelle du territoire, du Contrat Territoire Lecture et de l'exploration partagée du territoire, une convention de partenariat a été approuvée par délibération du bureau communautaire n°7 du 6/2/2024, pour la période 2024 – 2026 afin de soutenir ce festival et l'émergence d'actions d'éducatrices artistiques et culturelles notamment en lien avec le livre et la lecture lors du festival.

Il est proposé que la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée accorde son soutien comme suit :

	Dépenses TTC
Soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle pendant le festival	2 000.00 euros

Le bureau :

- *rappelle la convention de partenariat entre la CCVD et l'association la Culture délivre délibérée en février 2024*
- *octroie une subvention annuelle de 2 000 € à l'association La Culture délivre sur présentation de justificatifs et dans la limite des dépenses réelles de l'association*
- *Dit que les crédits sont inscrits au budget*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Point 14 Festival Les yeux dans l'eau : attribution année 2025 dans le cadre de la convention de partenariat

Monsieur le Président explique que l'association DROME ETC, domiciliée sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, mène depuis 2019 dans la vallée de la Drôme Les Yeux Dans l'Eau, Festival International du Film de Rivière.

Particulièrement préoccupée par les enjeux liés à l'eau en tant que ressource vitale, les membres de l'association sont animés par la même volonté : valoriser un territoire, et plus particulièrement son patrimoine naturel, via des animations dynamiques. L'organisation d'événements est le support sur lequel l'association s'appuie pour mettre en œuvre des actions et des outils de sensibilisation et de pédagogie, dans un esprit rigoureux transversal et convivial.



Au regard de la politique culturelle du territoire, du Contrat Territoire Lecture et de l'exploration partagée du territoire, une convention de partenariat a été approuvée par délibération du bureau communautaire n°1 du 10/01/2024, pour la période 2024 – 2026 afin de soutenir ce festival et l'émergence d'actions collectives et participatives.

Il est proposé que la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée accorde son soutien comme suit :

	Valorisation / prise en charge de la CCVD	Dépenses TTC
Soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle pendant le festival à destination du public scolaire	//	2 000.00
Mise à disposition de la salle d'exposition à la Gare des Ramières	//	//
Animation d'une sortie à la demi-journée par le service animation à la biodiversité	160.00	//
Mise à disposition des espaces du campus pour les 2 journées dédiées au public scolaire (Pack amphi/ drôme + 3becs)	1510.00	//
TOTAL	1670.00 euros	2 000.00 euros

Le bureau :

- rappelle la convention de partenariat entre la CCVD et l'association Drôme ETC délibérée en janvier 2024
- octroie une subvention annuelle de 2 000 € à l'association Drôme ETC sur présentation de justificatifs et dans la limite des dépenses réelles de l'association
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 15 Festival de bande-dessinée porté par l'association Bulles en Drôme : attribution 2025 dans le cadre de la convention de partenariat

Monsieur le Président explique que l'association BULLES EN DROME, domiciliée sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, mène depuis 1999 dans la vallée de la Drôme notamment à Eurre, le festival de bande-dessinée.

L'association promeut l'image, l'écrit et toute forme artistique avec une attention particulière à la bande-dessinée, avec des interventions diverses (interventions en milieu scolaire, expositions d'auteurs, concours scolaire, promotion de jeunes talents, festival).

Au regard de la politique culturelle du territoire, du Contrat Territoire Lecture et de l'exploration partagée du territoire, une convention de partenariat a été approuvée par délibération du bureau communautaire n°5 du 06/02/2024, pour la période 2024 – 2026 afin de soutenir ce festival et l'émergence d'actions d'éducatrices artistiques et culturelles notamment en lien avec le livre et la lecture lors du festival.

Il est proposé que la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée accorde son soutien comme suit :

	Dépenses TTC
Soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle pendant le festival	2 000.00 euros



Le bureau :

- rappelle la convention de partenariat entre la CCVD et l'association bulles en Drôme délibérée en février 2024
- octroie une subvention annuelle de 2 000 € à l'association bulles en Drôme sur présentation de justificatifs et dans la limite des dépenses réelles de l'association
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 16 Associations culturelles : attribution du fonds de soutien 2025

Le Président rappelle le soutien apporté par la Communauté de communes à la diffusion et promotion des actions culturelles sur le territoire. Les associations ont fait part de leurs projets pour 2025 et de leur demande d'aide au titre de la promotion, la communication, frais artistiques et techniques de leurs événements.

Le Président rappelle le travail de la commission culture sur la base du règlement d'attribution des aides aux associations culturelles voté en 2017.

Ainsi, une proposition d'aides est faite aux associations ayant sollicité la Communauté de communes du Val de Drôme pour 2025.

Un tableau de synthèse ci-annexé mentionne les montants alloués à chaque association qui respecte les critères d'éligibilité et les critères d'attribution, selon la délibération 4/ 26-03-24/ C.

Le comité technique qui a instruit ces dossiers en date du mercredi 9 octobre 2024 propose de donner un avis favorable aux demandes formulées présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom de la structure	Commune	Champs d'action artistique	1ère demande Oui/ Non	Montant alloué 2024	Description manifestation 2025	Dates de l'action	Public ciblé
ART ET CULTURE EN GERVANNE / SYE	BEAUFORT SUR GERVANNE	Musique classique, jazz, arts de la rue, littérature, théâtre de texte, écriture, arts plastiques,	non	-	initiation musicale, arts plastiques et nature, photo, cinéma, écriture, lectures. Avec Jazz au Village à Beaufort et Saou chante Mozart à Monclar, projets possibles, en fonction des moyens financiers de l'association en 2025. 1 ou 2 résidences de création .	Été 2025	Touspublic
LA RURALE	BEAUFORT SUR GERVANNE	Musique	Non	726,00	Concerts avec des orientations musicales différentes permettant de satisfaire un plus grand nombre de personnes sur l'esplanade du village	05-juil-25	Touspublic
LES AMIS DE CHABRILLAN	CHABRILLAN	Arts plastiques	non	-	Exposition de Chats sur les fenêtres, les places, les jardins du village de Chabrillan. Chats, et cette année également chèvres, créés en matériaux de recyclage, réalisés par les habitants du village, des artistes ou amateurs extérie urs.	Mi-juillet à mi-septembre 2025	Touspublic
MOUVEMENT DE LA PAIX	SOYANS	Musique, marionnettes, magie, down...	Non	885,00	Spectacles jeune public à la ferme, visite guidée des fermes pour une découverte du travail des agriculteurs et de leurs exploitations bios. spectacles en auto-production par des artistes locaux : les compagnies associées jouent leur spectacle et assurent en alternance, avec le soutien des bénévoles, l'organisation, la logistique, la communication, l'accueil du public, 2 journées sur le territoire de la CCVD : Saou et la Roche sur Grane et 2 jours hors territoire : Dieulefit et Bourdeaux	Entre le 05 et le 09 août 2025	Touspublic
LES ARTS DECLINES	GRANE	Arts de la rue, cirque, improvisation, théâtre	Non	1 200,00	Durand ces 3 jours: Art de la rue - Musique-karoké - Ateliers théâtre - Spectacles - Electro nuit - Improvisation	Du 13 au 16 juin 2025	Touspublic
CIE ET POUR TEMPS	LORIOL	Danse	Oui	-	Représentations pas des compagnies professionnelles et amateurs.	22/09/2025 et 18/05/2025	Touspublic
GROUPE TONNE	GRANE	Arts de la rue	non	-	Spectacles déambulatoire sur camion scène sur les communes de Eure (Gare à coulisse) et Livron.	Mai-juin 2025	Touspublic
DE SAOU DE JAZZ	SAOU	Musique	non	-	Les soirs de pleine lune 2025- programmation de jazz. Musiciens basés uniquement en région AURA	Été 2025	Touspublic
AMAP RADISEL	MONTOISON		Non	-	Soirées film-débat avec intervenant avec un intervenant de la médiathèque de Montoisson ou les paysans et producteurs locaux seront invités à participer et à prendre la parole.	1fois par trimestre sur l'année 2025	Touspublic



Nom de la structure	autres financements 2025	Dépenses éligible en €	Montant éligible au regard des critères d'attribution	subvention : 30% et plafonné à 1.000€ TTC	Montant prévisionnel	Montant des bonus alloués	Montant recommandé	Montant alloué 2025 par le comité technique
ART ET CULTURE EN GERVANNE / SYE	Conseil Départemental Communes	10 000,00	10 000,00	3000,00	1000,00	0,00	1000,00	1 000,00
LA RURALE	Conseil Départemental Communes	7 550,00	7 550,00	2265,00	1000,00	0,00	1000,00	1 000,00
LES AMIS DE CHABRILLAN	Conseil Départemental Communes	4 920,40	4 920,40	1476,12	1000,00	100,00	1100,00	1 100,00
MOUVEMENT DE LA PAIX	Région Conseil Départemental Communes	13 970,00	13 970,00	4191,00	1000,00	0,00	1000,00	1 000,00
LES ARTS DECLINES	Région Conseil Départemental Communes	17 150,00	17 150,00	5145,00	1000,00	100,00	1100,00	1 100,00
CIE ET POUR TEMPS		3 204,40	3 204,40	961,32	961,32	100,00	1061	1 061,00
GROUPE TONNE	Région Conseil Départemental Communes	25 500,00	25 500,00	7650,00	1000,00	0,00	1000,00	1 000,00
DE SAOU DE JAZZ	Conseil Départemental Communes Autre organisme SPEDIDAM	16 200,00	16 200,00	4860,00	1000,00	0,00	1000,00	1 000,00
AMAP RADISEL	Communes	850,00	850,00	255,00	255,00	100,00	355,00	355,00
TOTAL					8216,32	400,00 €	8 616,32 €	8 616,00 €

Le Président propose d'approuver la convention cadre pour l'attribution des subventions aux associations. Il souligne qu'en cas de non réalisation de l'événement pour cause sanitaire, il est prévu de maintenir le versement de la subvention prévue aux associations.

L'enveloppe annuelle allouée s'élève à 12 000 €. Le montant accordé pour les dossiers présentés s'élève à 8 616€. Un 2^{ème} comité se tiendra courant 2025 pour attribuer le solde (3 384 €) de l'enveloppe si des dossiers se présentent.

Le bureau :

- apporte les soutiens financiers tels que récapitulés dans le tableau ci-dessus
- approuve la convention cadre de partenariat
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 17 Ecoles de musique des Ramières / Livron - Loriol : attribution de subventions année 2025 dans le cadre de la convention de partenariat

Le Président rappelle qu'au printemps 2024, un diagnostic territorial sur la musique, son enseignement et sa diffusion, a permis de dresser un état des lieux des principaux enjeux et besoins à travers la constitution d'un panorama des acteurs et des dynamiques en présence au sein du territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme.

Les résultats de ce diagnostic ont participé à mettre en avant plusieurs axes de travail que la Communauté de communes du Val de Drôme s'engage à traiter à travers les actions proposées par ce document cadre. Le travail de prospective s'est notamment concentré sur les enjeux :

- de l'accès à la culture dans les espaces ruraux,
- sur les conditions de travail des professionnels de la musique, autant enseignants que musiciens ou artistes,
- sur les besoins de ces acteurs ainsi que ceux des musiciens amateurs,
- sur les ressources disponibles au sein du territoire.



Dans le cadre de ce diagnostic, la Communauté de communes du Val de Drôme a proposé de soutenir les 2 écoles de musique :

- L'école de musique des Ramières
- L'école de musique Livron / Loriol

Au regard de la politique culturelle mise en œuvre et du travail d'accompagnement des lieux d'enseignement musical, il est proposé d'apporter à ces derniers, un soutien financier annuel de 6 000 € qui est réparti équitablement entre les lieux sur cette année de réalisation (en attente des écritures des projets de vie de lieu), selon la convention de partenariat approuvée par délibération du bureau communautaire n°1 du 03/09/2024, pour la période 2024 – 2026 :

	Ecole de musique des Ramières	Ecole de musique Livron / Loriol
Soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle à destination du public scolaire ou hors scolaire	1800.00 Euros	1800.00 euros
Soutien au fonctionnement de la structure	1200.00 euros	1200.00 euros
TOTAL	3 000.00	3 000.00

Le bureau :

- *Rappelle la convention de partenariat entre la CCVD et les 2 écoles de musique délibérée en septembre 2024*
- *Accorde les soutiens financiers tels que récapitulés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2025 sur présentation de justificatifs et dans la limite des dépenses réelles des écoles*
- *Dit que les crédits sont inscrits au budget*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

MAITRISE D'OUVRAGE

Point 18 Construction d'un bâtiment à usage de crèche, espace France services, espace médical et services de la poste sur la commune de Beaufort sur Gervanne : validation de la phase Avant-Projet Définitif

Monsieur Gérard Gagnier informe que la mise en service de ce bâtiment multiservices permettra le regroupement de plusieurs services à proximité du centre-bourg, des stationnements, des commerces. Ainsi, l'agence postale, le cabinet médical viendront s'y installer dans un agencement de l'espace plus confidentiel et plus efficace.

Des personnels de santé auxiliaires (infirmière, ...) ainsi qu'un 2^{ème} médecin ont fait connaître leur intérêt pour s'installer sur la commune.

Ainsi, à terme, ce sera un pôle de services diversifiés qui bénéficiera aux habitants du bassin de vie.

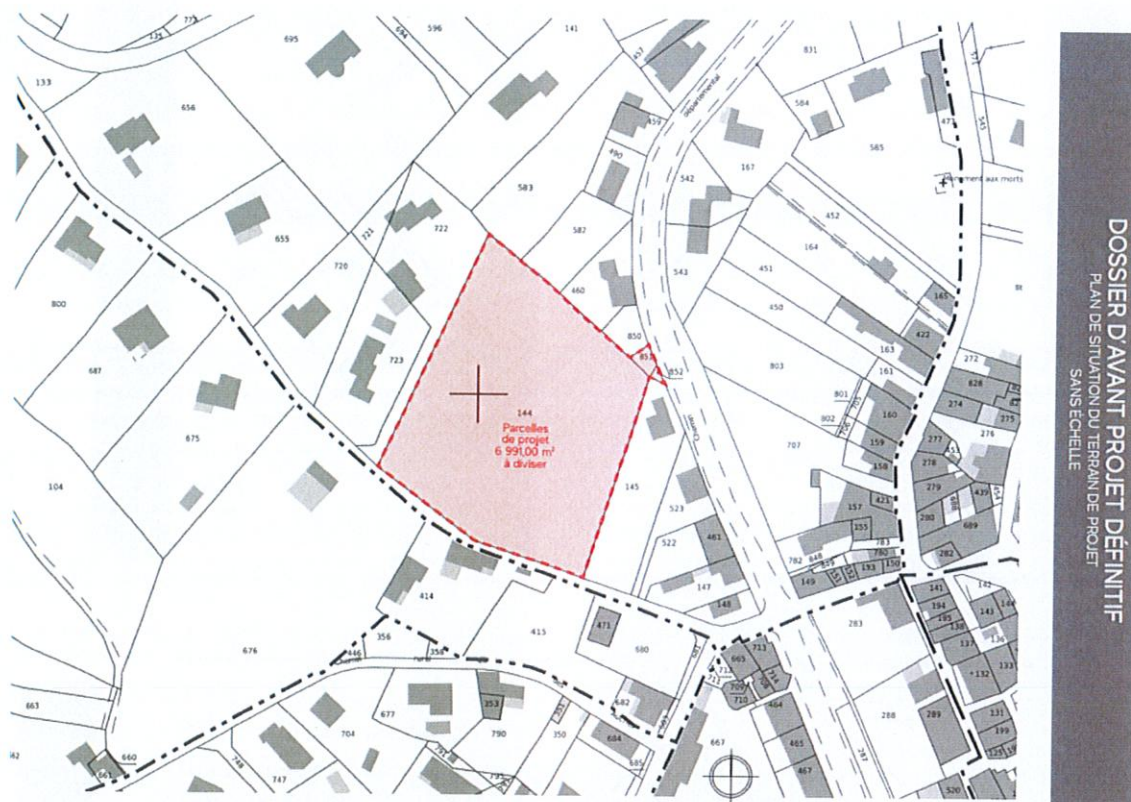
Monsieur Claude Aurias rappelle :

- que par délibération n°2 du 20 juillet 2021, le Conseil communautaire a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée A144, située Les Auches sur la commune de Beaufort sur Gervanne d'une surface de 6 920 m²,
- que cette parcelle a été acquise par acte notarié du 30 mars 2022,
- que par délibération n°2 du 28 février 2023, le Conseil communautaire a décidé d'acquérir la parcelle A851 de 59 m² afin de permettre l'accès sur la Départementale.
- Que cette parcelle a été acquise par acte notarié du 11 octobre 2023,
- que par délibération n°14 du Bureau communautaire du 5 mars 2024, le plan de financement a été approuvé afin de solliciter les subventions,
- que la communauté de communes du Val de Drôme a alors confié la mission de maîtrise d'œuvre à l'agence d'architecture André Solnais (Valence) pour la construction du bâtiment et le BE Stadia (Bourg de Péage) pour les aménagements extérieurs.

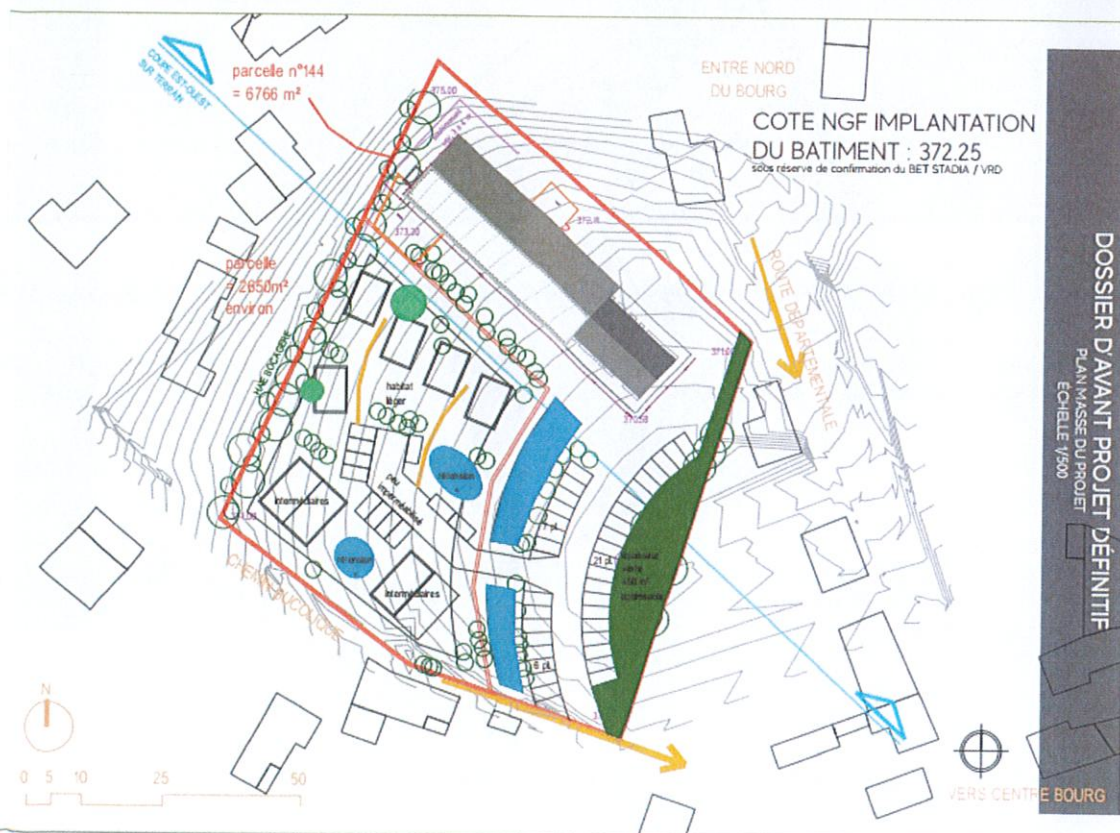


Monsieur le Vice-Président explique qu'une validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et de l'enveloppe financière de l'opération est nécessaire afin de pouvoir poursuivre la recherche de financements avant de lancer le marché de travaux.

Il présente l'avant-projet définitif :



DOSSIER D'AVANT PROJET DÉFINITIF
PLAN DE SITUATION DU TERRAIN DE PROJET
SANS ÉCHELLE

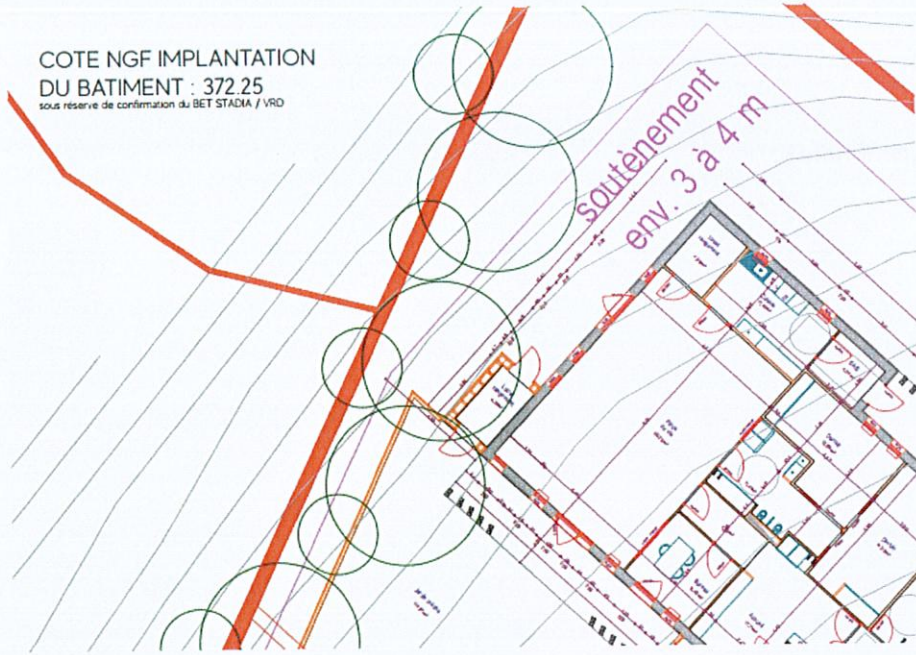


DOSSIER D'AVANT PROJET DÉFINITIF
PLAN MASSE DU PROJET
ÉCHELLE 1/500

Suite à une question de Monsieur Philippe Ribière sur la présence d'habitats légers, Monsieur Gérard Gagnier explique que ce schéma présente l'environnement d'ensemble du bâtiment qui fait l'objet de l'APD ; il est en effet prévu, dans un 2^{ème} temps, de construire un pôle habitat sur le reste de la parcelle. Tout est à l'état de projet pour cette étape.



COTE NGF IMPLANTATION
DU BATIMENT : 372.25
sous réserve de confirmation du BET STADIA / VRD



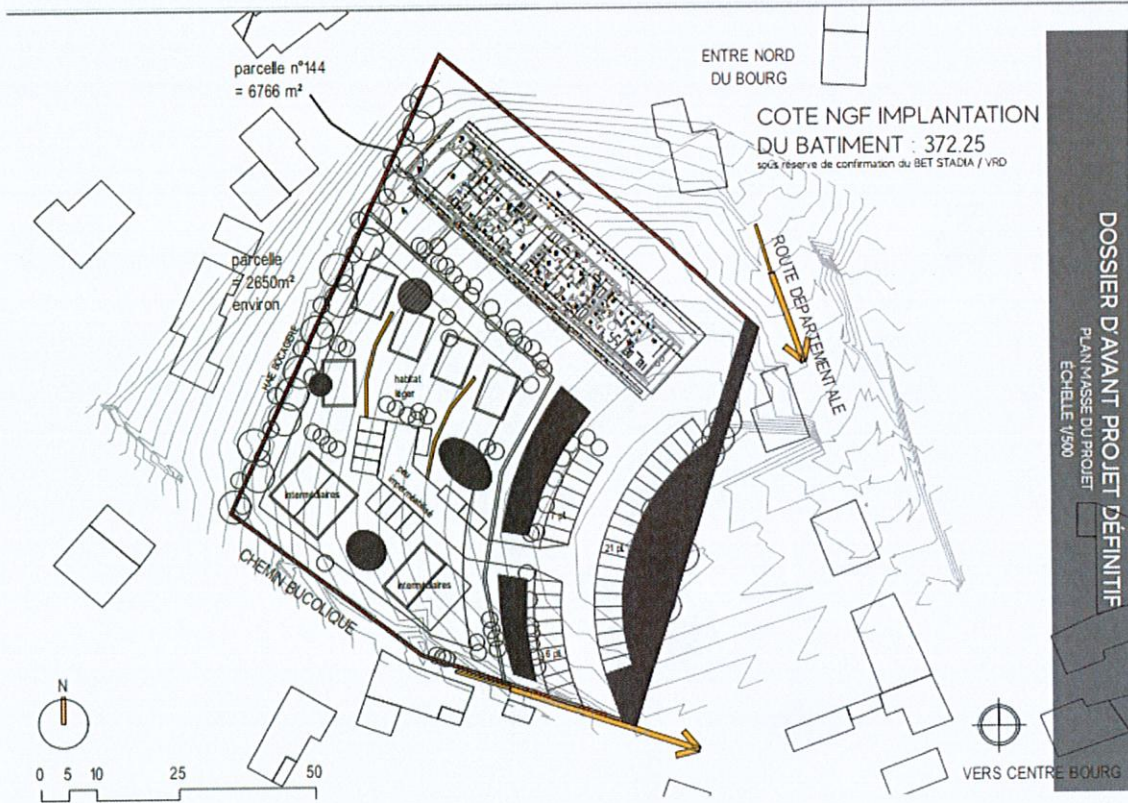
DOSSIER D'AVANT PROJET DÉFINITIF
PLAN MASSE DU PROJET / DETAIL IMPLANTATION MAR DE SOUTÈNEMENT
ECHÈLLE 1/500

parcelle n°144
= 6766 m²

parcelle
= 2850m²
environ

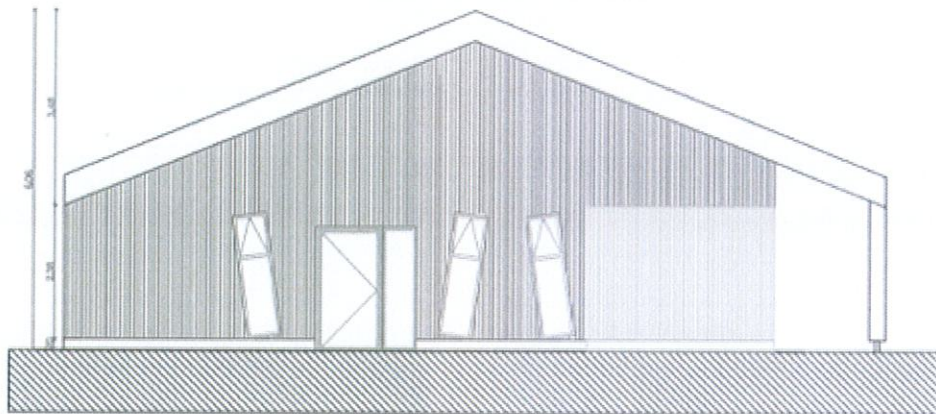
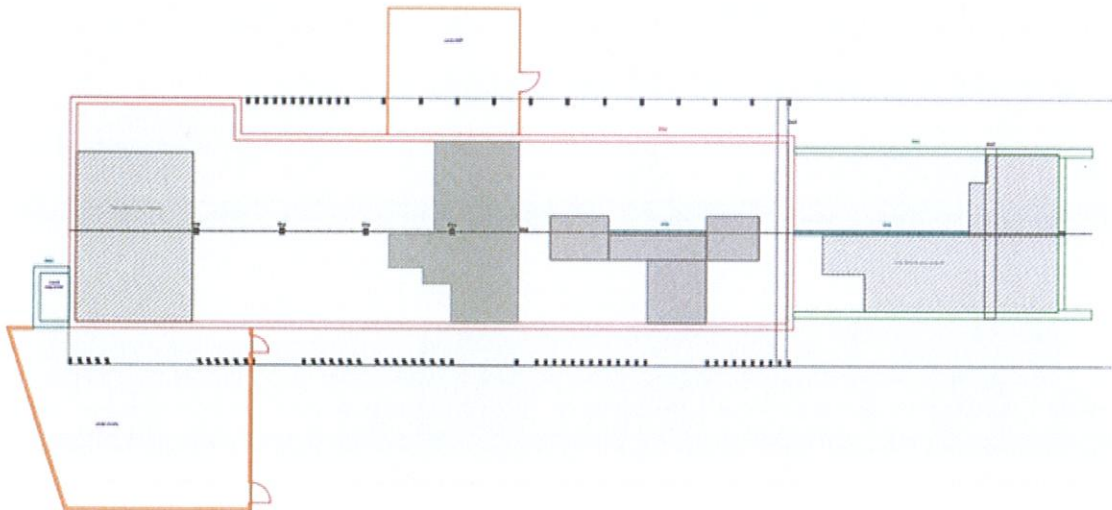
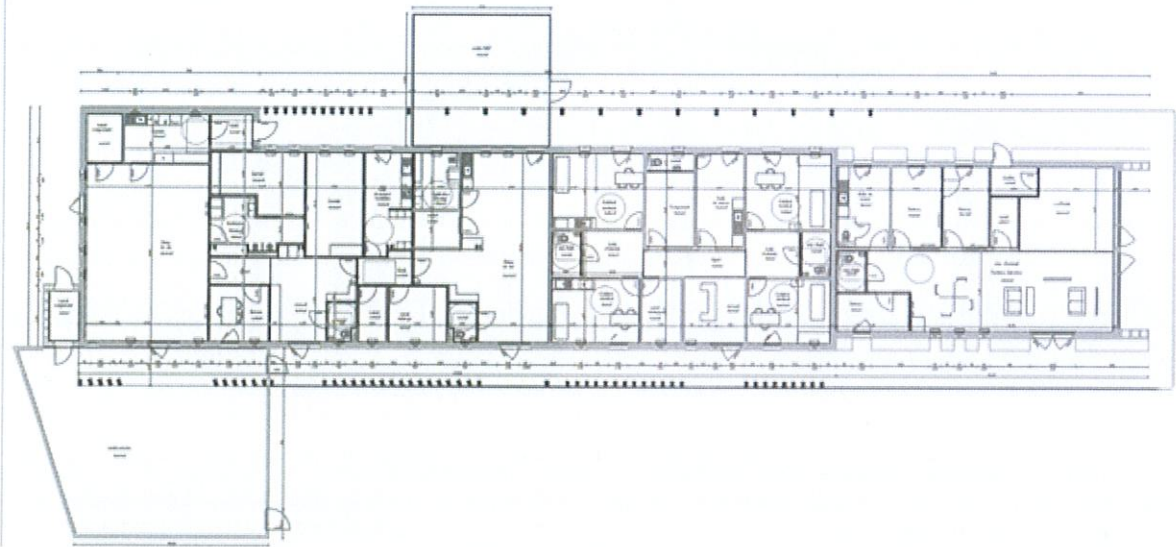
ENTRE NORD
DU BOURG

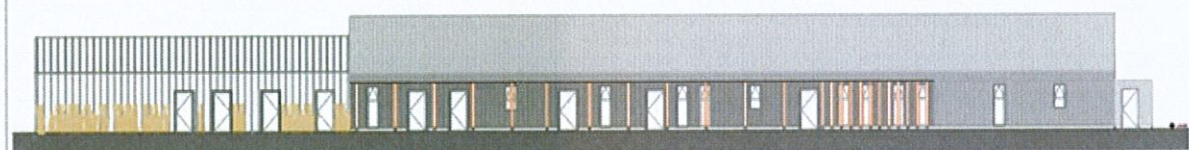
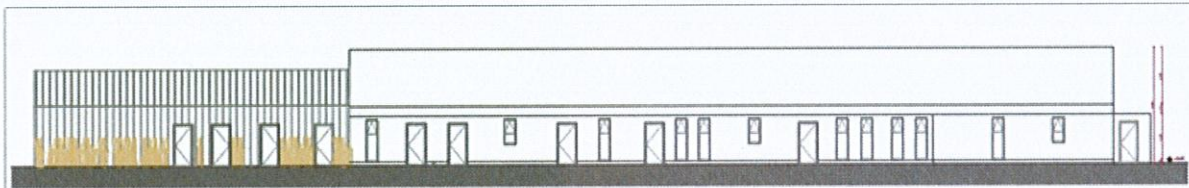
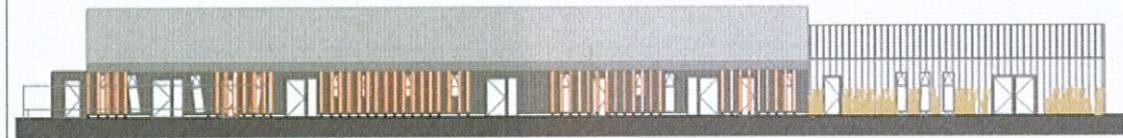
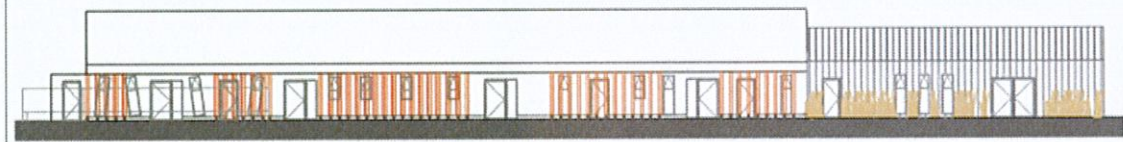
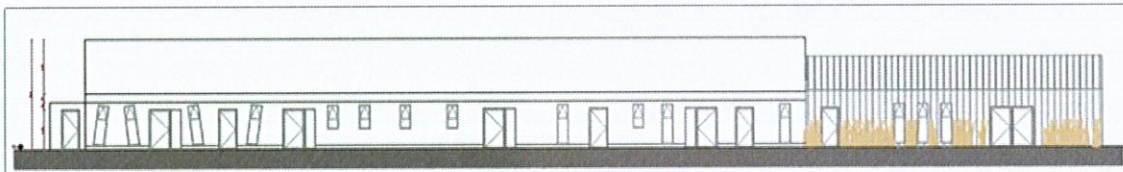
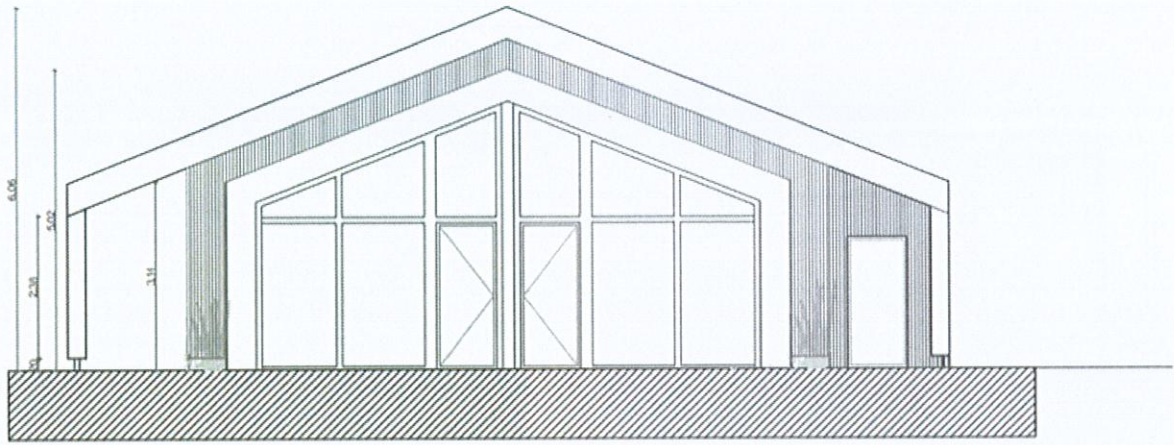
COTE NGF IMPLANTATION
DU BATIMENT : 372.25
sous réserve de confirmation du BET STADIA / VRD



DOSSIER D'AVANT PROJET DÉFINITIF
PLAN MASSE DU PROJET
ECHÈLLE 1/500







Il propose le plan de financement suivant ; il fait remarquer la recherche importante auprès des financeurs pour réduire au maximum la part de la CCVD.

Investissement HT		Recettes		
Charge foncière	271 423 €	CAF LAEP - acquis	1%	15 130
Bâtiment	1 255 278 €	CAF - RPE - acquis	5%	125 000
VRD	754 000 €	CAF - acquis	7%	190 000
MO et BE	162 170 €	Région (bois local) – à solliciter	1%	30 000
Aléas TVX construction	100 464 €	Région (maison de santé) – à solliciter	6%	160 000
Divers (assurance)	28 285 €	Région (CAR) - acquis	6%	160 000
		MSA - acquis	1%	16 000
		La Poste – à solliciter	1%	27 000
		Etat-DSIL – à solliciter	25%	542 905
		Département (point poste, crèche, laep, vrd bât, dont bois local) – à solliciter	20 %	514 324
		Autofinancement	27 %	691 261
TOTAL	2 571 620 €	TOTAL	100%	2 571 620

Monsieur Claude Aurias informe que le budget de la Région est voté mais les enveloppes ne sont pas encore affectées.

Monsieur Daniel Gilles dit que le Conseil Départemental votera son budget en avril ; il attire l'attention sur l'enveloppe cohérence territoriale pour laquelle le nombre de projets communaux ou intercommunaux dépasse largement son montant. La Présidente rencontrera chaque EPCI pour en discuter.

Monsieur Claude Aurias confirme qu'il reste donc beaucoup d'incertitudes sur le financement de ce projet. Il en est de même pour le budget de l'Etat non voté à ce jour.

Suite à cette présentation, il propose de valider la phase APD. Cette validation est nécessaire pour pouvoir déposer les demandes de subventions auprès des partenaires. Elle n'engage pas la réalisation des travaux.

Le lancement des marchés de travaux se fera une fois les financements sollicités acquis.

Les demandes de subventions prennent en compte la déduction des loyers sur 5 ans.

Monsieur Jean Serret propose de faire ressortir des travaux l'ensemble des sobriétés énergétiques du projet afin de demander les certificats d'économie d'énergie et avoir droit éventuellement à des fonds supplémentaires.

Le bureau :

- valide l'avant-projet définitif.
- valide l'enveloppe financière de l'opération et le montant des honoraires définitif du maître d'œuvre.
- valide le plan de financement de l'opération.
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs mentionnés dans le plan de financement ci-dessus,
- autorise le Président à lancer le marché de travaux, une fois les subventions restant à solliciter acquises
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Point 19 Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) : Avenant n° à la convention d'entente

Monsieur Jean-Marc Bouvier rappelle que le Service Public Intercommunal de l'Energie a été mis en place en 2021 à l'échelle des 3 Communautés de Communes de la vallée de la Drôme (Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et Communauté de Communes du Diois). Il est porté par la 3CPS.

La convention d'entente entre les 3 intercommunalités signée le 21/12/2020 décrit le projet de service SPPEH (Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat) et les modalités de portage administratif et financier. Cette convention prévoit un avenant annuel précisant le budget pour l'année à venir.

Avec le nouveau financement de l'ANAH, le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) change de nom et devient SPRH, Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

L'avenant n°6 à la convention d'entente entre les 3 Communautés de Communes présente les budgets prévisionnels des années 2025 à 2029 et garantit la compatibilité du service avec les exigences du Pacte territorial - France rénov'.

Une réflexion sera menée au cours du premier semestre 2025 pour préciser le projet de service au regard des résultats des 4 premières années et des nouveaux enjeux identifiés.

Le budget du service porté par la CCCPS pour le compte des 3 EPCI :

Dépenses prévisionnelles du service

		2025	2026	2027	2028	2029
SPRH - Pacte territorial	<i>Dynamique territoriale</i>	175 348 €	180 398 €	184 918 €	189 009 €	194 485 €
	<i>Information conseil orientation</i>	191 778 €	197 193 €	201 681 €	205 399 €	211 251 €
	<i>Accompagnement</i>	142 265 €	146 275 €	181 976 €	257 841 €	265 173 €
	Sous total SPRH	509 391 €	523 867 €	568 576 €	652 249 €	670 909 €
Précarité énergétique		81 635 €	84 002 €	86 440 €	88 951 €	91 538 €
Subventions aux particuliers	<i>CCCPS</i>	74 474 €	8 600 €	4 505 €	- €	- €
	<i>CCCVD</i>	143 220 €	16 538 €	8 663 €	- €	- €
	<i>CCD</i>	55 106 €	6 363 €	3 333 €	- €	- €
	Sous total subventions	272 800 €	31 500 €	16 500 €	- €	- €
Total		863 826 €	639 369 €	671 516 €	741 200 €	762 447 €

Recettes prévisionnelles du service

		2025	2026	2027	2028	2029
TOTAL Service Public Intercommunal de l'Energie	Anah - Pacte territorial	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
	Anah - Prestation MAR	129 200 €	129 200 €	146 400 €	183 600 €	183 600 €
	Facturation prestation MAR	12 800 €	12 800 €	20 000 €	68 900 €	79 000 €
	Territoire d'innovation	154 180 €	127 366 €	94 834 €	- €	- €
	CEE SLIME	40 817 €	42 001 €	43 220 €	44 476 €	45 769 €
	Excédent N-1 (report du fonds de subventions)	201 000 €	- €	- €	- €	- €
	CCCPS	50 390 €	48 594 €	59 258 €	80 323 €	83 013 €
	CCVD	92 343 €	93 451 €	113 957 €	154 468 €	159 641 €
	CCD	33 095 €	35 956 €	43 846 €	59 433 €	61 424 €
Total		863 826 €	639 369 €	671 516 €	741 200 €	762 447 €



Le bureau :

- valide l'avenant n°6 à la convention d'entente avec la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et la Communauté de Communes du Diois et la 3CPS pour la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat ;
- valide la participation financière de 92 343 €, pour la CCVD en 2025 ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

SERVICE AUX COMMUNES

Point 20 Service technique mutualisé du Haut Roubion : mise à jour des dispositions spécifiques – annexe 6 de la convention de mutualisation

Monsieur Gérard Gagnier rappelle qu'un service technique intercommunal mutualisé a été mis en place en 2014 pour 3 communes du haut Roubion, Francillon sur Roubion, Saoû et Soyans. Les communes de Félines sur Rimandoule, le Poët-Célarde et Mornans ont rejoint ce service en 2016. Ce service commun a été mis en place à titre expérimental afin de vérifier son efficacité.

En 2023, cette expérimentation a été transformée en service permanent (délibération du conseil communautaire du 3 juillet 2023)

A la suite de cette transformation, les communes ont fait le bilan de leurs besoins. Elles ont proposé de faire évoluer le service technique mutualisé :

- En modifiant la composition de l'équipe avec 3 agents à l'année (dont 1 à temps non-complet) et 2 agents saisonniers au lieu de 4 agents à l'année (dont 1 à temps non-complet) et 1 agent saisonnier,
- Le coût d'acquisition du Dacia Duster est réparti à part égale entre les 6 communes,
- Les coûts d'acquisition du tracteur et de la tondeuse autoportée sont répartis entre les communes de Félines sur Rimandoule, Francillon sur Roubion, le Poët-Célarde et Soyans en fonction du nombre d'heures de travail réalisé à l'année pour chaque commune,
- Les autres dépenses sont réparties entre les 6 communes en fonction du nombre d'heures de travail réalisé à l'année pour chaque commune

Ces propositions ont été validées lors des réunions régulières entre les maires, les adjoints aux travaux et les services de la CCVD.

Pour acter de ces évolutions, il est nécessaire de modifier l'annexe 6 de la convention de mutualisation portant sur les dispositions spécifiques au « service technique intercommunal mutualisé pour les communes de Félines sur Rimandoule, Francillon sur Roubion, le Poët-Célarde, Mornans, Saoû et Soyans.

Le bureau :

- valide l'évolution du service permanent pour les communes de Félines sur Rimandoule, Francillon sur Roubion, le Poët-Célarde, Mornans, Saoû et Soyans,
- approuve la modification de l'annexe 6 - « service technique - intercommunal mutualisé pour les communes de Félines sur Rimandoule, Francillon sur Roubion, le Poët-Célarde, Mornans, Saoû et Soyans » - de la convention cadre de mutualisation des services
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Point 21 Service permanent d'entretien des locaux : mise à jour des dispositions spécifiques – annexe 15 de la convention de mutualisation

Monsieur Gérard Gagnier rappelle que les communes de Soyans et Francillon sur Roubion ont sollicité la CCVD, en 2021 pour Soyans, en 2022 pour Francillon, pour assurer l'entretien de leurs locaux, ces communes n'arrivant pas à recruter.



Ayant déjà un agent sur place pour assurer l'entretien de la micro-crèche à Soyans et du relais de petite enfance à Francillon, la CCVD a pu répondre favorablement à ces demandes.

La mairie de Soyans souhaite faire évoluer les interventions à l'école en période scolaire (5h30 au lieu de 6h) et bénéficier d'une heure hebdomadaire les jeudis pour la mairie et la salle des fêtes. Il n'est plus nécessaire d'intervenir pendant les vacances scolaires.

La mairie de Francillon a souhaité changer le jour d'intervention, le jeudi au lieu du vendredi.

Le bureau :
- valide l'évolution du service permanent d'entretien des locaux pour les communes de Francillon sur Roubion et Soyans,
- approuve la modification de l'annexe 15 - « service permanent d'entretien des locaux pour les communes de Francillon sur Roubion et Soyans » - de la convention cadre de mutualisation des services-
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

PROCEDURES CONTRACTUELLES

Point 22 Optimisation des plans de financements de projets d'investissement : conventionnement avec l'entreprise EPSA.

Monsieur Jean Serret rappelle que la CCVD porte plusieurs projets de travaux de construction et/ou de rénovation de bâtiments dans le cadre du déploiement des politiques publiques concourant à son projet de territoire.

Pour limiter le reste à charge de la collectivité, les services sollicitent des financements thématiques (ex : CAF pour la petite enfance) et des subventions territoriales (DETR/DSIL, fonds « projets de cohérence territorial » du Département de la Drôme).

Pour trois projets au stade avant-projet définitif (APD), les services ont activé l'ensemble des possibilités de financements dont ils ont connaissance sans atteindre le maximum de financement réglementaire (80%) :

1. Projet des Opalines à Grâne : réhabilitation d'une maison de retraite en pôle petite enfance et école de musique
2. Maison intercommunale des services de la Gervanne : construction d'un bâtiment à usage de crèche, espace France Service, espace tertiaire, services de la poste.
3. Construction de trois ateliers à vocation économique sur la commune de Saoû

L'entreprise EPSA a récemment démarché la collectivité pour proposer ses services de recherche de financement sur des projets de ce type.

La rémunération de l'entreprise se fait sur la base des subventions obtenues selon les modalités suivantes :

- Pour la tranche jusqu'à 80 000€ : 18% sont reversés à EPSA.
- Pour la tranche de 80 001 à 300 000€ : 15% reversés.
- Pour la tranche de 300 001€ à 600 000 € : 10% reversés.
- Pour la tranche de 600 001 € à 1 000 000 : 8% reversés.
- Pour la tranche de plus de 1 000 000 : 5% reversés.

L'accompagnement d'EPSA ne concernera que des subventions autres que celles déjà identifiées dans les plans de financement de la CCVD.

Suite à une remarque de Monsieur Philippe Ribière sur la recherche performante des services de la CCVD de financements, Monsieur Fabien Duvert explique qu'il s'agit pour EPSA d'identifier des programmes non sollicités (par manque de temps, de connaissances, ...) : par exemple au niveau de l'Union Européenne, du Conseil Régional, ...



Monsieur Robert Arnaud attire l'attention sur le fait que l'entreprise sera rémunérée qu'en cas d'obtention de crédits supplémentaires pour la CCVD, de même que leurs propositions seront débattues avant de les valider.

EPSA agit sur le même principe qu'Ecofinance pour l'optimisation de la fiscalité.

Le bureau :

- *approuve l'exposé du Président*
- *prend connaissance et accepte les honoraires de l'entreprise EPSA tel qu'exposés ci-dessus.*
- *dit que les crédits sont inscrits au BP 2025*
- *autorise le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs mentionnés dans le plan de financement ci-dessus,*

HABITAT

Point 23 Association Solidarité-HABITATS : 2025 - 2027 (Action 8 du PLH 2022- 2028) : renouvellement de la convention

Monsieur Jean Serret rappelle que le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui définit la politique de l'habitat de la CCVD pour la période 2022-2028, vise notamment à répondre au besoin de logement des jeunes et à maintenir les personnes âgées à domicile. La cohabitation intergénérationnelle développée par l'association Solidarité-Habitat constitue une réponse à ces enjeux. La CCVD soutient cette association depuis 2022. Il est ainsi proposé de renouveler le partenariat avec cette structure jusqu'à la fin du PLH et d'augmenter le montant de la subvention.

Depuis 2022, année d'approbation du PLH 2022-2028, la CCVD est en partenariat avec l'association Solidarité HABITATS pour que cette dernière développe des cohabitations intergénérationnelles dans les communes de la CCVD.

Le dispositif de cohabitation intergénérationnelle consiste à faire le lien entre une personne qui met à disposition une chambre de son logement pour une autre personne le temps de son projet professionnel (stage, apprentissage, formation, contrat saisonnier...) en échange de moments conviviaux, d'aides occasionnelles et d'une contribution aux charges. Cela permet ainsi aux personnes âgées de rompre leur isolement et aux jeunes ou travailleurs saisonniers de se loger à moindre coût. L'association assure la mise en lien entre hébergeur et hébergé puis le suivi afin de garantir un cadre et une bonne harmonie dans cet habitat partagé.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'orientation 3 du PLH 2022-2028 (Améliorer les conditions de vie de tous les habitants) qui dans son action n°8 vise à « Répondre aux besoins des publics spécifiques » et notamment aux besoins de logements des seniors, des jeunes et des travailleurs saisonniers.

Ainsi en 2022, l'association comptait 12 cohabitations sur le territoire. En 2023, ce sont 21 cohabitations qui ont été développées. Dernièrement l'association a recruté 11 nouveaux hébergeurs à Livron, commune qui connaît un fort déficit de logements pour les jeunes du fait de la présence de 2 CFA et d'un internat fermé depuis des années.

De 2022 à 2024, Solidarité HABITATS a organisé et participé à de nombreux évènements sur le territoire à la fois pour recruter de nouveaux hébergeurs et pour créer du lien entre les générations : exposition « Bienvenue chez Paulette » au Campus à Eurre et à l'EPHAD de Livron, atelier coiffure et cuisine avec les jeunes du CFA de Livron à l'occasion de la semaine bleue, stands d'information et de sensibilisation pendant les permanences des maisons et du bus France Services, spectacle de la Compagnie Tour de Cirque, intervention lors d'un petit-déjeuner GEVD, etc.

L'association Solidarité HABITATS sollicite donc la CCVD pour renouveler pour 3 ans la convention de partenariat qui s'est achevée en décembre 2024, comme évoqué lors de la signature de la première convention triennale.



Compte-tenu du service important rendu par l'association sur le territoire en faveur des jeunes en recherche de logements et des seniors isolés, il est proposé une subvention de 4 000€ par an, soit 12 000€ au total pour la période 2025-2027.

Durée : 2025-2027, soit trois années

Participation financière : 4 000 € par an

Monsieur Robert Arnaud, membre du Conseil d'Administration de l'association « solidarités habitats », s'étant retiré,

Le bureau :

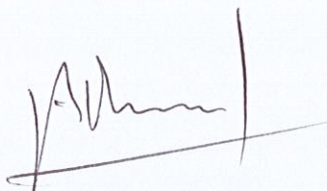
- Approuve l'exposé du Président
- Approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association « Solidarité HABITATS »,
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec « Solidarité-Habitat » pour une durée de 3 années, soit jusqu'au 31 décembre 2027
- Accorde une participation annuelle de 4 000 € à l'association « Solidarité – Habitat » pour une durée de 3 années, soit de la signature de la convention au 31 décembre 2027.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 20h.

Fait à Eurre, le 10 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Robert Arnaud



Le Président

Jean Serret



Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Alisiers
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Mail : ccvd@val-de-drome.com

